



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Pollutions de l'air auxquelles sont confrontés les élèves dans leurs écoles

Question écrite n° 16908

### Texte de la question

Mme Clémence Guetté alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les pollutions de l'air auxquelles peuvent être confrontés les élèves dans leurs écoles. Le 30 janvier 2024, Santé publique France a publié une « évaluation quantitative d'impact sur la santé de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires ». L'agence se penche en particulier sur les conséquences de l'exposition des élèves au formaldéhyde et aux moisissures dans les établissements scolaires. Si le formaldéhyde est un polluant de l'air intérieur présent dans de nombreux matériaux de construction, de revêtement ou encore d'entretien, la présence de moisissures est en général liée à l'humidité, la température et la luminosité du lieu. L'étude montre que 21 % des écoles élémentaires ciblées ont au moins une salle de classe où la valeur réglementaire de concentration en formaldéhyde dans l'air est dépassée. Elle souligne aussi la présence de moisissures visibles dans 6 % des écoles primaires. Or l'exposition à ces deux produits peut entraîner des inflammations chroniques des voies respiratoires et de l'asthme. Des cas ont été relevés en particulier dans deux écoles du Val-de-Marne, la maternelle Saint-Mesrop d'Alfortville et l'école Anatole-France de Villeneuve Saint-Georges, où la présence de moisissures à des niveaux élevés a entraîné des problèmes respiratoires majeurs pour certains élèves. Le centre hospitalier intercommunal de Créteil a explicitement établi un lien entre l'asthme aigu pour lequel un enfant de 5 ans avait été hospitalisé et l'état de l'école Anatole-France où il était scolarisé. Les chiffres avancés par l'étude sont frappants. Si toutes les écoles élémentaires du pays respectaient la valeur réglementaire de concentration en formaldéhyde dans l'air, plus de 12 000 cas d'asthme chez l'enfant de 6 à 11 ans pourraient être évités et environ 37 500 si ces écoles assuraient un bon renouvellement de l'air. S'il n'y avait plus de moisissures dans la moindre école, plus de 12 000 cas de sifflements diagnostiqués dans l'année précédente seraient évitables et presque 8 000 cas d'asthme. La pollution de l'air dans les écoles et ses conséquences sur les élèves est donc un enjeu pressant de santé environnementale. Santé publique France met en avant plusieurs mesures pour réduire cette exposition délétère. Il s'agit, bien sûr, d'assurer un bon renouvellement de l'air dans les classes ; mais certains travaux structurels peuvent aussi être nécessaires. Elle recommande notamment l'achat de produits peu émissifs de formaldéhyde pour le bâti scolaire, par l'incorporation dans leurs marchés publics de critères environnementaux et sanitaires. Pour les moisissures, elle recommande notamment d'écarter les gros meubles des murs en cas de bâti mal isolé. On pourrait surtout préconiser une meilleure isolation du bâti scolaire, de toute urgence. Une aide financière de l'État s'impose pour compenser le délabrement de certaines écoles, largement pointé du doigt en Île-de-France ces dernières semaines. Elle l'interroge donc sur les moyens que le Gouvernement compte mobiliser afin de remédier aux pollutions de l'air des établissements scolaires, qui entraîne des conséquences sanitaires évitables pour les jeunes élèves qui y sont exposés.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Clémence Guetté](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 16908

**Rubrique** : Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé** : [Éducation et jeunesse](#)

**Ministère attributaire** : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [9 avril 2024](#), page 2714

**Question retirée le** : 11 juin 2024 (Fin de mandat)